

# AVIS DE RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF À PROPOS DES ACTIONS D'IMAX CORPORATION AU CANADA

**Veillez lire cet avis attentivement, car celui-ci pourrait affecter vos droits.**

**DATE LIMITE IMPORTANTE :** Vous devez déposer une réclamation d'ici le 31 mai 2016 afin de participer au règlement.

**AUX MEMBRES DU RECOURS, DÉFINIS COMME ÉTANT :** Toutes les personnes ayant acheté des actions d'Imax Corporation (« Imax ») durant la période du 17 février 2006 au 9 août 2006 inclusivement (« Période du recours ») et ayant détenu certaines ou l'ensemble de ces actions à la fermeture des marchés le 9 août 2006, **À L'EXCEPTION :** (i) des personnes ayant fait l'acquisition d'actions d'Imax sur le NASDAQ et n'ayant pas demandé d'être exclus du recours collectif aux États-Unis intitulé *In re IMAX Securities Litigation*, Poursuite au civil N° 1:06-cv-06128 (S.D.N.Y.); et (ii) les Défendeurs (définis ci-dessous) ainsi que les personnes qui ont un certain lien avec eux.

En 2006, un recours collectif a été déposé contre Imax et certains de ces représentants et directeurs (collectivement appelés les « **Défendeurs** ») auprès de la Cour supérieure de l'Ontario. Les demandeurs allèguent que durant la Période du recours, les Défendeurs ont effectué de fausses représentations quant au fait que les états financiers d'Imax pour l'exercice fiscal de 2005 avaient été préparés selon des principes comptables généralement acceptés.

Les parties concernées dans le recours collectif ont conclu un règlement qui a été approuvé par la Cour. Les Défendeurs n'ont admis aucune faute ou responsabilité de leur part. L'entente est un compromis à l'intérieur de réclamations contestées.

## **SOMMAIRE DES MODALITÉS DU RÈGLEMENT**

Les Défendeurs ont payé 3,75 millions \$ (le « Montant du règlement ») dans un règlement entier et définitif de toutes les réclamations, incluant les honoraires des avocats et les frais administratifs en échange d'une décharge et d'une révocation du recours collectif. Les honoraires des avocats, incluant les dépenses encourues et les taxes, ont été fixés par les tribunaux comme devant être payés à partir du Montant du règlement et s'élèvent à 1 622 705,46 \$. Le Montant net du Règlement sera distribué aux Membres du recours selon le Plan de répartition qui peut être consulté sur les sites [www.imax-classaction.com](http://www.imax-classaction.com) et [www.classaction.ca/imax](http://www.classaction.ca/imax).

Si vous n'êtes pas certain d'être un Membre du recours, vous pouvez contacter l'Administrateur (reportez-vous aux coordonnées à la fin de cet avis).

**D'autres informations à propos du règlement, incluant l'Entente de règlement, le Plan de répartition, et les ordonnances de la Cours, peuvent être trouvées sur les sites suivants : [www.imax-classaction.com](http://www.imax-classaction.com) et [www.classaction.ca/imax](http://www.classaction.ca/imax).**

**UNE RÉCLAMATION POUR RECEVOIR UNE COMPENSATION DOIT ÊTRE EFFECTUÉE D'ICI LE 31 MAI 2016.**

**Chaque Membre du groupe doit soumettre un Formulaire de réclamation rempli et l'Administrateur doit recevoir celui-ci d'ici le 31 mai 2016 ou avant de façon à pouvoir participer au règlement. Le Formulaire de réclamation peut être obtenu et téléchargé sur les sites [www.imax-classaction.com](http://www.imax-classaction.com) et [www.classaction.ca/imax](http://www.classaction.ca/imax) ou obtenu en appelant l'Administrateur au 1-866-432-5534. Si l'Administrateur ne reçoit pas le Formulaire de réclamation complété d'ici le 31 mai 2016, vous ne recevrez pas votre part du Montant net du Règlement.**

La Cour a nommé RicePoint Administration Inc. à titre d'Administrateur du règlement pour, notamment : (i) recevoir les formulaires de réclamation; (ii) décider de l'admissibilité à la compensation d'un requérant; (iii) aviser le requérant de la décision relative à la compensation; et (iv) distribuer le Montant net du Règlement aux Membres du groupe admissibles.

Le Formulaire de réclamation doit être soumis en utilisant le Système de réclamations en ligne sur le site [www.imax-classaction.com](http://www.imax-classaction.com). Vous devez soumettre un Formulaire de réclamation sur papier uniquement si vous ne disposez pas d'un accès Internet.

Le Formulaire de réclamation sur papier peut être envoyé par courriel ou par service de messagerie à :

Administrateur, recours collectif d'Imax

P.O. Box 3355

London, ON N6A 4K3

Les tribunaux ont nommé Gregory D. Wrigglesworth à titre d'Arbitre pour résoudre le litige provenant des décisions de l'Administrateur quant à l'admissibilité ou au montant de la compensation. Une analyse de l'Arbitre peut être demandée en soumettant une demande écrite comportant les fondements du litige incluant toutes les pièces justificatives, pourvu que la requête soit soumise en dedans de trente (30) jours suivants la date de la décision en cause. Les informations relatives à la façon de demander une révision de la décision se trouvent dans le Plan de répartition disponible sur les sites suivants : [www.imax-classaction.com](http://www.imax-classaction.com) et [www.classaction.ca/imax](http://www.classaction.ca/imax).

### **CONSEILS JURIDIQUES PERSONNELS**

Les Membres du groupe qui cherchent à obtenir des conseils ou des directives peuvent le faire à leurs frais auprès de leur avocat personnel.

## **INTERPRÉTATION**

Le présent Avis est un résumé de l'ordonnance approuvant le Règlement émis par la Cour. S'il existe un conflit entre les dispositions de cet Avis et les conditions de l'ordonnance, celle-ci aura préséance.

### **Les questions pour les avocats doivent être dirigées par téléphone ou par écrit à :**

Jay Strosberg

Sutts, Strosberg LLP

600-251 Goyeau Street

Windsor, ON N9A 6V4

tél. : 877-216-9888

télé. : 866-316-5308

courriel : [imax@strosbergco.com](mailto:imax@strosbergco.com)

Michael G. Robb

Siskinds LLP

680 Waterloo Street, P.O. Box 2520

London, ON N6A 3V8

tél. : 1-800-461-6166 poste 2380 (en Amérique du

tél. : Nord)

courriel 519-672-2251 poste 2380 (à l'extérieur de  
l'Amérique du Nord)

[imax@siskinds.com](mailto:imax@siskinds.com)

## **DEMANDES**

**Si vous avez besoin d'aide ou que vous avez de la difficulté avec le processus de réclamation, ou si vous n'avez pas**

**accès à Internet, ou si vous préférez ne pas vous inscrire en ligne, vous pouvez appeler**

**l'Administrateur au 1-866-432-5534.**

**Cet Avis a été approuvé par la Cour.**

**Les questions à propos de cet Avis ne doivent PAS être dirigées à la Cour.**